

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du **lundi 20 décembre 2021**

Par suite d'une convocation en date du 14 décembre 2021, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 20 décembre 2021 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

M. ALLIER Jérôme	Mme CHIVELAS Brigitte
M. AUBERT Michel	Mme CLOEZ Sonia
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. DEDIDIER Sylvain	Mme LEVEQUE Marie-José
M. LECOMTE Marc	Mme NURY Cassandra
M. LEFEBVRE Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	Mme VALLIER France

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

Mme **GAGNARD** Céline a donné procuration à Mme **GIGON** Christine
M. **FLECHON** Vincent a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques
M. **HERNANDEZ** Guy a donné procuration à M. **LEFEBVRE** Jacques
M. **VOLLE** Stéphane a donné procuration à M. **CROS** Samuel

Absent

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 05 -20/12/2021

DONNER ACTE - DECLARATION PREALABLE TRAVAUX ECOLE DE MASNEUF – REFECTION DE LA FAÇADE

Dans le cadre de la délégation que lui a donné le conseil municipal en début de mandat, concernant le point 27 « *De procéder, dans la mesure où les travaux sont inscrits au budget, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.* ».

Monsieur **JEANNE** Jean-Pierre, Maire donne acte de la décision N°1/2021 en date du 04 novembre 2021 et concernant l'autorisation de dépôt d'une Déclaration préalable pour les travaux de réfection de la façade de l'école de Masneuf.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre JEANNE.



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700720-20211220-2021_053-DE